



Grenoble atteint 25 % de logements sociaux

La Ville de Grenoble a atteint 25 % de logements sociaux sur son territoire, franchissant ainsi le seuil fixé par la loi Duflot de 2013, relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement. Cette annonce a été faite par Éric Piolle, maire de Grenoble, aux côtés de Cécile Duflot, ancienne ministre du Logement ayant porté la loi.

Avec 20 532 logements sociaux, Grenoble a connu une progression de plus de 3 points en 10 ans, passant de 21,7 % en 2014 à 25,15 % en 2024. Ce résultat est le fruit d'une politique volontariste de production et de répartition territoriale des logements sociaux.

Pour augmenter le taux de logement social et mieux le répartir sur le territoire, la Ville a mobilisé un certain nombre d'outils de planification urbaine, notamment grâce à l'adoption d'une délibération cadre sur le logement en 2022 et à la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Parmi ces outils :

► **L'obligation de production de logement social dès la création de 3 nouveaux logements.**

► L'introduction de **seuils différenciés par micro-quartiers**, en fonction de leur taux de logement social.

- 45 % dans les quartiers très carencés (moins de 5 % de logement social),
- 40 % entre 5 et 15 % de logement social,
- 35 % ailleurs,
- 25 % à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La mise en place de ces seuils permet de mieux répartir les logements sociaux sur le territoire, avec une attention particulière portée aux secteurs carencés.

► **L'acquisition de bâtiments par préemption**, en lien avec l'EPFL et la Métropole, dans les secteurs carencés : en 2024, 43 logements ont été acquis pour être transformés en logements sociaux.

La Ville a par ailleurs procédé à un important travail de **recensement du patrimoine** de la Ville présentant un potentiel pour être converti en logement social. Suite à ce travail, un immeuble communal situé rue Mallifaud a ainsi été réhabilité afin de créer de nouveaux logements, dont une part dédiée au logement locatif social. Trois nouveaux sites propriétés de la Ville de Grenoble dans les secteurs 2 et 4 font actuellement l'objet d'étude de faisabilité en collaboration avec des bailleurs sociaux.

Dans chacune de **ses opérations d'aménagement**, la Ville prévoit également une part importante de logement social :

- ZAC Presqu'île, 39 % de logements sociaux parmi les logements livrés
- ZAC Flaubert : 49 % de logements sociaux
- ZAC Blanche Monier : 45 % de logements sociaux
- Esplanade : 40 % de logements sociaux.

En parallèle, la Ville s'attache à **soutenir les bailleurs sociaux** dans leurs opérations de production et de rénovation de leur parc locatif social. 1630 logements locatifs sociaux gérés par Actis, CDC Habitat et la SDH vont ainsi être rénovés à l'Arlequin, notamment grâce à un soutien financier de la Ville de Grenoble d'environ 4,7 millions d'euros.

Eric Piolle, Maire de Grenoble, et Nicolas Beron Perez, Conseiller municipal délégué au Logement, déclarent :

« 25 % de logements sociaux en 2025 : la loi Duflot de 2013 le prévoyait, la Ville de Grenoble l'a fait. L'accès au logement est un droit fondamental et un levier précieux pour lutter contre les inégalités, dans un contexte où le patrimoine reste la première source d'inégalité sociale. La Ville continue ses efforts pour construire une ville solidaire et accessible à toutes et tous. »

